

OBJECTIF 8C OCTOBRE 2026



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels ainsi qu'aux investisseurs professionnels.

- **Objectif 8C Octobre 2026** – est un titre de créance de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et une protection du Capital⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽³⁾ ou en cas de Remboursement Anticipé Automatique⁽⁴⁾ (ci-après désigné le « **Titre** », le « **Titre de Créance** » ou le « **Produit** »).
- Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « taux ».
- Durée d'investissement conseillée : 12 ans (hors cas de Remboursement Anticipé Automatique⁽⁴⁾). En cas de revente avant la Date d'Échéance⁽³⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ effective, l'investisseur prend un risque de perte en Capital partielle ou totale non mesurable, a priori.
- Produit émis par J.P. Morgan Structured Products B.V., entité de droit néerlandais (l'« **Émetteur** ») bénéficiant d'une garantie des sommes dues, fournie par JPMorgan Chase Bank, N.A.⁽⁵⁾ (le « **Garant** »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- Éligibilité : Comptes titres, unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou d'un contrat d'épargne retraite (PERin) (individuel ou collectif). La présente brochure ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce Titre de Créance est proposé.
- Période de Commercialisation : du 6 août 2026 (inclus) jusqu'au 5 novembre 2026 (inclus)⁽⁶⁾.
- Code ISIN : FR001401A417

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

1. L'investisseur prend un risque de perte en Capital partielle ou totale non mesurable a priori si le Produit est revendu avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ effective. Les principaux risques associés à ce Produit sont détaillés dans cette brochure.

2. Hors cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. En cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créances émis par l'Émetteur.

3. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

4. Le Remboursement Anticipé Automatique ne pourra avoir lieu, en tout état de cause, avant la fin du 8^{ème} trimestre suivant la Date d'Émission⁽³⁾, le 5 novembre 2026.

5. Notations par Standard & Poor's AA- / Moody's Aa2 / Fitch AA. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 30 juillet 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription du Produit.

6. Une fois le Montant de l'Émission atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du Titre peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 5 novembre 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Encadré synoptique

Les réponses aux questions suivantes ont pour but de vous aider à mieux comprendre ce Produit, comme la lecture attentive du reste de la documentation à caractère promotionnel ainsi que les échanges avec votre conseiller. **Principe de base de l'épargnant avisé : ne jamais souscrire un produit que l'on ne comprend pas.** Pour plus d'informations sur le fonctionnement des produits structurés : <https://afpdb.org/produits-structures-comprendre-pour-mieux-investir/>.

En raison de la diversité des canaux de distribution et des différentes enveloppes fiscales, les réponses aux questions s'appliquent au seul Produit présenté et ne prennent pas en compte les frais liés à l'enveloppe de souscription (compte-titres, assurance-vie...), ni la fiscalité. Rapprochez-vous de votre conseiller pour vous assurer d'avoir une vision complète des frais et de leur impact.

• Où trouver l'information réglementaire sur ce Produit ?

Pour disposer d'informations réglementaires, notamment sur les frais, veuillez consulter le Document d'Informations Clés à l'adresse <https://www.ipmorgan-key-information-documents.com/priips/document/FR001401A417/fr/pop>

• Quelle est la durée de mon placement ?

Vous ne pouvez pas connaître à l'avance la durée effective de votre investissement. Au plus tôt, vous récupérerez la valeur nette de votre placement au bout de 8 trimestres⁽¹⁾ et au plus tard, au bout de 48 trimestres⁽¹⁾ (à partir du 5 novembre 2026). Tout dépendra du taux auquel un panel de banques parmi les établissements de crédit des pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange, actuels et anciens, peut obtenir des fonds en euro sur le marché monétaire non sécurisé à échéance 12 mois reflété dans le Taux Euribor 12 Mois, aux dates d'observation des trimestres 8 à 48⁽¹⁾.

• Suis-je certain de récupérer mon investissement lors du remboursement final ?

Au bout des 48 trimestres⁽¹⁾, lors du remboursement, quelle que soit la valeur du Taux Euribor 12 Mois, vous recevrez un remboursement du Capital⁽²⁾ majoré de 6% et de l'ensemble des Coupons Conditionnels⁽²⁾ (si le Taux Euribor 12 Mois clôture à une valeur inférieure ou égale à 3,21%) mis en mémoire depuis le 5 novembre 2026. Le rendement de votre placement pourra être négatif notamment si aucun Coupon Conditionnel n'est versé au terme des 12 années.

• Combien mon épargne sera-t-elle rémunérée lors du remboursement du Produit ?

La rémunération de votre investissement, tout comme la date d'échéance du Produit, dépendent du taux auquel un panel de banques parmi les établissements de crédit des pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange, actuels et anciens, peut obtenir des fonds en euro sur le marché monétaire non sécurisé à échéance 12 mois reflété dans le Taux Euribor 12 Mois. Le mécanisme du Produit prévoit une rémunération potentielle de 1,50%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé (le Coupon Conditionnel à partir du trimestre 5 depuis le 5 novembre 2026) si à la date de constatation du trimestre en question⁽¹⁾ le Taux Euribor 12 Mois clôture à une valeur inférieure ou égale à 3,21% versée à la Date de Paiement du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ correspondante.

Si à l'issue de l'un des trimestres, à partir du trimestre 8 et jusqu'au trimestre 47⁽¹⁾ (depuis le 5 novembre 2026), la somme totale des coupons⁽³⁾ est supérieure ou égale à 6% (soit les quatre Coupons Conditionnels) à une Date de Constatation du Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, le Produit est remboursé⁽²⁾ par anticipation avec une majoration de 6% et avec une rémunération de 1,50%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé.

Si au terme des 48 trimestres⁽¹⁾ (depuis le 5 novembre 2026), le Produit n'a pas déjà été remboursé précédemment et que la valeur du Taux Euribor 12 Mois est strictement supérieure à 3,21%, le Produit est remboursé⁽²⁾ avec une majoration de 6% et avec les éventuels Coupons Conditionnels mis en mémoire.

Si au terme des 48 trimestres⁽¹⁾ (depuis le 5 novembre 2026), le Produit n'a pas déjà été remboursé précédemment et que la valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21%, le Produit est remboursé⁽²⁾ avec une majoration de 6%, avec les éventuels coupons Conditionnels mis en mémoire et le Coupon Conditionnel de 1,50%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé.

Par conséquent, votre rémunération (équivalente au Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾) sera :

- de -0,52%⁽⁴⁾ à -0,06%⁽⁴⁾ par an en cas de remboursement au terme des 48 trimestres⁽¹⁾ (depuis le 5 novembre 2026), en fonction du nombre de Coupons Conditionnels mis en mémoire et de la valeur du Taux Euribor 12 Mois à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾.
- de -0,04%⁽⁴⁾ jusqu'à 4,76%⁽⁴⁾ par an en cas de Remboursement Anticipé Automatique (en fonction du trimestre à l'issue duquel le Remboursement Anticipé Automatique est activé).

Veuillez vous référer aux pages 6 et 7 pour plus de détail sur le remboursement du Produit.

• Que se passe-t-il si l'établissement n'est pas en mesure de me rembourser ?

Ce Produit est émis par J.P. Morgan Structured Products B.V., entité de droit néerlandais bénéficiant d'une garantie donnée par JPMorgan Chase Bank, N.A. de la formule et des sommes dues au titre du Produit. Dans l'hypothèse où l'Émetteur et le Garant ne seraient pas en mesure de procéder au remboursement de ce placement, suite par exemple à une faillite, vous pouvez perdre votre argent intégralement.

À la date de rédaction de la présente brochure le 30 juillet 2026, JPMorgan Chase Bank, N.A. est noté AA- par Standard & Poor's, AA par Fitch et Aa2 par Moody's. Plus d'informations sur les notations sont disponibles à l'adresse <https://www.jporganchase.com/ir/fixed-income>.

• Puis-je récupérer mon argent avant le terme ?

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre le Produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible sa vente en cours de vie.

Les avantages du Produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le Produit jusqu'à son échéance effective. Si vous souhaitez revendre ce Produit avant son échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en Capital peut être partielle ou totale. Si vous souhaitez revendre ce Produit avant son échéance, vous êtes invités à contacter le distributeur de ce Produit. J.P. Morgan SE fournit quotidiennement, à sa seule discrétion, des prix indicatifs à l'achat et à la vente, avec un écart maximal de 1,00 % entre le prix à l'achat et le prix à la vente du Produit (sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de J.P. Morgan SE). Bien que J.P. Morgan SE ait l'intention d'agir en tant que teneur de marché, il n'est pas tenu de racheter votre Produit à un prix ou un moment particulier. J.P. Morgan SE peut également suspendre son activité de teneur de marché à tout moment à sa seule discrétion.

• Quels sont les facteurs de performance de l'actif de référence de mon investissement ?

Le rendement du Produit dépend du Taux Euribor 12 Mois qui peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations ou subir les conséquences d'événements extraordinaires. La performance du Taux Euribor 12 Mois dépend du taux auquel un panel de banques parmi les établissements de crédit des pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange, actuels et anciens, peut obtenir des fonds en euro sur le marché monétaire non sécurisé à échéance 12 mois. Le taux est notamment soumis au risque de marché et peut donc connaître à tout moment d'importantes fluctuations de niveau, en raison par exemple de l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

2. Hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation ou d'épargne retraite) ou de droits de garde (en compte-titres), hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant.

3. La somme totale des coupons correspond au total des éventuels Coupons Conditionnels.

4. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite ou nets de droits de garde en compte-titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du Taux Euribor 12 Mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Veuillez vous référer à l'encadré en page 3 pour la définition complète de la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Objectif d'investissement

L'investisseur est exposé au taux Euribor 12 mois (Euribor 12 Month ACT/360)⁽¹⁾(Code Bloomberg : EUR012M Index) (le « **Taux Euribor 12 Mois** »). Afin de bénéficier d'un remboursement de 106% du Capital⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽³⁾ quel que soit le niveau du Taux Euribor 12 Mois, l'investisseur accepte de limiter ses potentiels gains (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,76%⁽⁴⁾). Veuillez vous référer à la page 10 pour la description du Taux Euribor 12 Mois.

Note : en investissant dans ce Produit, l'Investisseur peut bénéficier d'une performance stable ou d'une baisse du Taux Euribor 12 Mois. En revanche, une hausse du Taux Euribor 12 Mois peut limiter le montant des Coupons Conditionnels perçus.

POINTS CLÉS :

- **Un coupon conditionnel de 1,50%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé est mis en mémoire**, si à une Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽³⁾ à l'issue de chacun des trimestres 5 à 47 (depuis la Date d'Émission⁽³⁾), la valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21% (le « **Coupon Conditionnel** »).
- **Un mécanisme de remboursement anticipé à hauteur de 106% du Capital Initial⁽²⁾, activable automatiquement à l'issue de chacun des trimestres 8 à 47 (depuis la Date d'Émission⁽³⁾), si à une Date de Constatation du Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾, la somme des coupons⁽⁵⁾ est supérieure ou égale à 6% (soit le cumul de quatre Coupons Conditionnels) (le « **Remboursement Anticipé Automatique** »).**
- **A l'issue des 48 trimestres (depuis la Date d'Émission⁽³⁾), à la Date d'Échéance⁽³⁾, si le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'a pas été préalablement activé :**
 - Les éventuels Coupons Conditionnels mis en mémoire précédemment sont versés ;
 - Un Coupon Conditionnel de 1,50 %⁽²⁾ est versé au titre du dernier trimestre, dès lors que la valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21% à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ ;
 - Un remboursement de 106% du Capital⁽²⁾, quelle que soit la valeur du Taux Euribor 12 Mois à la Date de Constatation Finale⁽³⁾.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des Titres soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (PERin) (individuel ou collectif) ou nets de droits de garde en compte-titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% par an, mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au cadre d'investissement, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la Date d'Émission⁽³⁾, jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ ou la Date d'Échéance⁽³⁾ selon les cas. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

En cas d'achat après la Date d'Émission⁽³⁾ et/ou de vente du Titre de Créance avant la Date d'Échéance⁽³⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (PERin) (individuel ou collectif), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

Le Titre de Créance peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (PERin) (individuel ou collectif). La présente brochure décrit les caractéristiques du Titre de Créance et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (PERin) (individuel ou collectif) dans le cadre desquels ce Titre de Créance peut être proposé.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie de capitalisation ou d'épargne retraite (PERin) (individuel ou collectif), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

1. Veuillez vous référer aux pages 10 et 11 pour plus d'informations sur le Taux Euribor 12 Mois.

2. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

3. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour les détails des dates.

4. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite ou nets de droits de garde en compte-titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du Taux Euribor 12 Mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Veuillez vous référer à l'encadré ci-dessus pour la définition complète de la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

5. La somme totale des coupons correspond au total des éventuels Coupons Conditionnels.

Avantages et inconvénients



AVANTAGES LIÉS AU PRODUIT

- Si à une Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾, à l'issue de chacun des trimestres 5 à 47 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾), la valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21%, un Coupon Conditionnel de 1,50%⁽²⁾ est mis en mémoire au titre du trimestre écoulé.
- Si à une Date de Constatation du Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, à l'issue de chacun des trimestres 8 à 47 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾), la somme totale⁽³⁾ des coupons est supérieure ou égale à 6% (soit la somme de quatre Coupons Conditionnels), le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique est activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante, le Capital Initial⁽²⁾ majoré de 6%⁽²⁾ et des quatre Coupons Conditionnels de 1,50%⁽²⁾, soit 112%.
- A l'échéance des 48 trimestres (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾), si le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'a pas été préalablement activé, et qu'à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21%, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ le Capital Initial⁽²⁾ majoré de 6%⁽²⁾ auquel s'ajoute les éventuels Coupons Conditionnels mis en mémoire précédemment et le Coupon Conditionnel de 1,50%⁽²⁾ au titre du dernier trimestre.
- A l'échéance des 48 trimestres (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾), si le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'a pas été préalablement activé, et qu'à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la valeur du Taux Euribor 12 Mois est supérieure à 3,21%, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ le Capital Initial⁽²⁾ majoré de 6%⁽²⁾ auquel s'ajoute les éventuels Coupons Conditionnels mis en mémoire précédemment.



INCONVÉNIENTS LIÉS AU PRODUIT

- **Le Produit présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des Titres de Créances avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ effective).** En cas de revente des Titres de Créances avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en Capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du Produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres de Créances avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾.
- Dès que le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique est déclenché, l'investisseur ne bénéficie plus des Coupons Conditionnels pour les trimestres restants.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et au risque de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du Produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- Selon la valeur du Taux Euribor 12 Mois aux Dates de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ et à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'investisseur peut ne recevoir aucun Coupon Conditionnel.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 8 à 48 trimestres.
- Dans un contexte de marché faiblement ou fortement haussier à long terme (où le niveau du Taux Euribor 12 Mois est toujours supérieur à 3,21% aux différentes Dates de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾), aucun Coupon Conditionnel ne sera versé et le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique ne sera jamais activé.
- Le Produit est également soumis au risque lié à l'inflation. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du Produit.
- Le Produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul Taux Euribor 12 Mois.
- Le Produit présente un mécanisme de plafonnement des Coupons Conditionnels à 1,50%⁽²⁾ par trimestre.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

2. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

3. La somme totale des coupons correspond au total des éventuels Coupons Conditionnels.

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce Produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le Produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de Créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base.

Les investisseurs sont notamment invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2592477>). Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte en Capital** – Le Titre de Créance présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des Titres de Créances avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ effective). En cas de revente des Titres avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur Capital Initial.**

- **Risque de crédit** – Les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant. Les Titres sont des obligations générales non garanties et non subordonnées de l'Émetteur. Ce ne sont pas des dépôts et ils ne sont pas protégés par un système de protection des dépôts. Par conséquent, si l'Émetteur et le Garant échouent ou sont autrement incapables de remplir leurs obligations respectives de paiement en vertu des Titres ou de la garantie, les investisseurs perdront tout ou partie de leur investissement.

Par ailleurs, les exigences américaines relatives à la résolution ordonnée du Garant pourraient contraindre ce dernier à restructurer ou réorganiser ses activités. Les investisseurs seraient exposés au risque de perdre tout ou partie de leur investissement si le Garant venait à faire l'objet d'une procédure de résolution, ou même si une telle issue était simplement envisagée.

- **Risque de marché** – Le Titre de Créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution de la valeur du Taux Euribor 12 Mois et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du Capital Initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre de Créance, voire rendre le Titre de Créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du Titre de Créance et entraîner la perte totale ou partielle du Capital Initial.
- **Risque de conflit d'intérêts** – L'Agent de Calcul est J.P. Morgan Securities plc. Il existe donc un conflit d'intérêts potentiel en ce qui concerne les Titres, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les Titres. Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.
- **Risque relatif à l'inflation** – Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du Produit, le rendement « réel » du Produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

Mécanismes du Produit

MÉCANISME DE MISE EN MÉMOIRE DU COUPON CONDITIONNEL

- À l'issue de chacun des trimestres 5 à 47 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾), aux Dates de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾, si la valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21%, le Produit met en mémoire :

Un Coupon Conditionnel de 1,50%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé.

- Sinon, si le Taux Euribor 12 Mois est strictement supérieur à 3,21%, le Produit ne met pas en mémoire de Coupon Conditionnel au titre du trimestre écoulé.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

- À l'issue de chacun des trimestres 8 à 47 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾), si à une Date de Constatation du Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, la somme totale des coupons Conditionnels est supérieure ou égale à 6% (soit le cumul des quatre Coupons Conditionnels), l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

Le Capital Initial⁽²⁾ majoré de 6%

+

L'ensemble des Coupons Conditionnels⁽²⁾ mis en mémoire

+

Un Coupon Conditionnel de 1,50%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé

(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -0,04% à 4,76% en fonction du trimestre à l'issue duquel le Remboursement Anticipé Automatique est activé)

- Il est à noter qu'en cas de Remboursement Anticipé Automatique le **Produit s'arrête à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾** et aucun Coupon Conditionnel ne sera versé après cette date.
- Sinon, si à une Date de Constatation du Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, la somme totale des coupons Conditionnels est inférieure à 6%, le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est pas activé et le **Produit continue**.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

2. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

3. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite ou nets de droits de garde en compte-titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du Taux Euribor 12 Mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Veuillez vous référer à l'encadré en page 3 pour la définition complète de la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Mécanismes du Produit

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À LA DATE D'ÉCHÉANCE⁽¹⁾

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la valeur du Taux Euribor 12 Mois.

CAS DÉFAVORABLE:

- Si la valeur du Taux Euribor 12 Mois est strictement supérieure à 3,21%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le 5 novembre 2038 :

Le Capital Initial⁽²⁾ majoré de 6%

+

Les éventuels Coupons Conditionnels mis en mémoire précédemment

(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ compris entre -0,52% et -0,17% en fonction du nombre de Coupons Conditionnels éventuellement mis en mémoire précédemment)

CAS MÉDIAN :

- Si la valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le 5 novembre 2038 :

Le Capital Initial⁽²⁾ majoré de 6%

+

Les éventuels Coupons Conditionnels mis en mémoire précédemment

+

Un Coupon Conditionnel de 1,50%⁽²⁾ au titre du dernier trimestre

(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ compris entre -0,40% et -0,06% en fonction du nombre de Coupons Conditionnels éventuellement mis en mémoire précédemment)

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.
2. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.
3. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite ou nets de droits de garde en compte-titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du Taux Euribor 12 Mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Veuillez vous référer à l'encadré en page 3 pour la définition complète de la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n’ont qu’une valeur indicative et informative, l’objectif étant de décrire le mécanisme du Produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et de l’évolution de la valeur du Taux Euribor 12 Mois et du Produit, et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d’investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l’Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : La valeur du Taux Euribor 12 Mois est toujours strictement supérieure à 3,21%

Trimestre	1	2	3	4	5	6	7	8 - 47	48
Valeur du Taux Euribor 12 Mois	4,25%	4,05%	4,90%	4,87	4,10%	4,23%	4,25%	Strictement supérieure à 3,21%	4,10%
Coupon Conditionnel mis en mémoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant du remboursement en pourcentage du Capital Initial	-	-	-	-	-	-	-	-	106%

Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de -0,52%

SCÉNARIO MÉDIAN : La valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21% à l’issue du trimestre 5 puis strictement supérieure à 3,21% jusqu’à la Date d’Échéance⁽²⁾

Trimestre	1	2	3	4	5	6 - 47	48
Valeur du Taux Euribor 12 Mois	2,75%	2,90%	3,20%	3,10%	3,20%	3,45%	4,10%
Coupon Conditionnel mis en mémoire	-	-	-	-	1,50%	-	-
Montant du remboursement en pourcentage du Capital Initial	-	-	-	-	-	-	107,50%

Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de -0,40%

SCÉNARIO FAVORABLE : La valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21% à l’issue des trimestres 5 à 8 et la somme totale des Coupons Conditionnels est supérieure ou égale à 6% à la Date de Constatation du Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ du trimestre 8 (depuis la Date d’Émission⁽²⁾)

Trimestre	1	2	3	4	5	6	7	8	9 – 48
Valeur du Taux Euribor 12 Mois	2,75%	2,90%	3,10%	3,10%	3,10%	3,10%	3,10%	3,10%	
Coupon Conditionnel mis en mémoire	-	-	-	-	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	
Montant du remboursement en pourcentage du Capital Initial	-	-	-	-				112%	

Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de 4,76%



Non applicable, le Produit a pris fin.



Absence de mise en mémoire ou de versement.

1. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite ou nets de droits de garde en compte-titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du Taux Euribor 12 Mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Veuillez vous référer à l'encadré en page 3 pour la définition complète de la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

2. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE :

La valeur du Taux Euribor 12 Mois est toujours strictement supérieure à 3,21%.

- À chaque Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾, des trimestres 5 à 47 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾), la valeur du Taux Euribor 12 Mois est toujours strictement supérieure à 3,21%. **Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est pas activé, aucun Coupon Conditionnel n'est mis en mémoire et le Produit continue.**
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la valeur du Taux Euribor 12 Mois est égale à 4,10% et est ainsi strictement supérieure à 3,21%.
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le Capital Initial⁽²⁾ majoré de 6% soit 106% du Capital Initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -0,52%).**

SCÉNARIO MÉDIAN :

La valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21% à l'issue du trimestre 5 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾) puis strictement supérieure à 3,21% jusqu'à la Date d'Échéance⁽¹⁾

- À l'issue du trimestre 5 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾), à la Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ correspondante, la valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21%, alors un Coupon Conditionnel de 1,50%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé est mis en mémoire et **le Produit continue.**
- À chaque Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾, du trimestre 6 à 47 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾), la valeur du Taux Euribor 12 Mois est strictement supérieure à 3,21% et la somme totale des Coupons Conditionnels est inférieure à 6% (soit le cumul des quatre Coupons Conditionnels). **Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est pas activé et aucun Coupon Conditionnel n'est mis en mémoire au titre des trimestres 6 à 47 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾) et le Produit continue.**
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la valeur du Taux Euribor 12 Mois est strictement supérieure à 3,21%. **L'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le Capital Initial⁽²⁾ majoré de 6% et du Coupon Conditionnel de 1,50% au titre du trimestre 5, soit 107,50% du Capital Initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -0,40%).**

SCÉNARIO FAVORABLE :

La valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21% à l'issue des trimestres 5 à 8 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾) et la somme totale des Coupons Conditionnels est supérieure ou égale à 6% à la Date de Constatation du Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ du trimestre 8 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾) :

- À l'issue des trimestres 5 à 7 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾), à la Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ correspondante, la valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21%, un Coupon Conditionnel de 1,50%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé est mis en mémoire et **le Produit continue.**
- À l'issue du trimestre 8 (depuis la Date d'Émission⁽¹⁾), à la Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ et à la Date de Constatation du Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante, la valeur du Taux Euribor 12 Mois est inférieure ou égale à 3,21% et la somme totale des Coupons Conditionnels est alors supérieure ou égale à 6% (soit le cumul des quatre Coupons Conditionnels). Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique est par conséquent activé et **le Produit prend fin.**
- L'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, le Capital Initial⁽²⁾ majoré de 6% et des Coupons Conditionnels de 1,50% au titre des trimestres 5 à 8, soit 112%⁽²⁾ du Capital Initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 4,76%).**

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

2. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

3. Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite ou nets de droits de garde en compte-titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du Taux Euribor 12 Mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Veuillez vous référer à l'encadré en page 3 pour la définition complète de la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Zoom sur le TAUX EURIBOR 12 MOIS⁽¹⁾

Publié pour la première fois le 30 décembre 1998, quelques jours avant l'introduction de l'euro, l'Euribor® est un taux de référence du marché monétaire en euros calculé pour cinq échéances : une semaine, un mois, trois mois, six mois et douze mois.

L'Euribor 12 Mois est le taux auquel les établissements de crédit des pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange, actuels et anciens, pourraient obtenir des fonds en euro sur le marché monétaire non sécurisé d'échéance 12 mois.

Il est administré par l'Institut Européen des Marchés Monétaires (EMMI) et est calculé sur la base de 360 jours.

Son calcul est effectué sur la base de transactions provenant d'un « panel de banque » contributrices.

OÙ RETROUVER LE TAUX EURIBOR 12 MOIS ?

Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul ainsi que le « panel de banque », veuillez consulter : <https://www.emmi-benchmarks.eu/benchmarks/euribor/>.

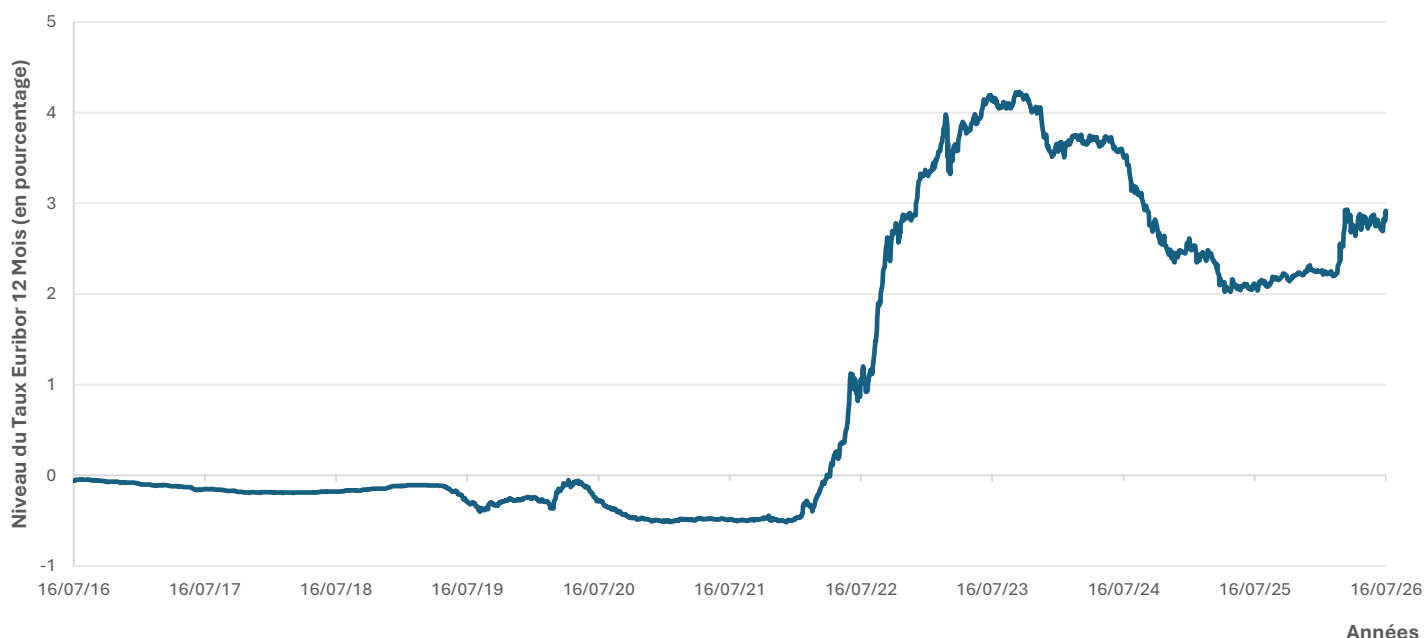
Pour plus d'informations sur le niveau de l'Euribor 12 Mois, veuillez consulter le site : <https://www.euribor-rates.eu/fr/taux-euribor-actuels/4/euribor-taux-12-mois/>.

L'Émetteur a procédé à une reproduction fidèle de l'information provenant de sources externes. A la connaissance de l'Émetteur, cette information ne contient pas d'erreur et aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

1. Source : Bloomberg, au 16 juillet 2026

Évolution du Taux Euribor 12 Mois entre le 16/07/2016 et le 16/07/2026⁽¹⁾

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. CE GRAPHIQUE REPRÉSENTE LES DONNÉES DE RÉFÉRENCE UTILISÉES DANS LA DÉTERMINATION DE LA FORMULE DU PRODUIT MAIS NE REFLÈTE PAS LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT.



L'Émetteur a procédé à une reproduction fidèle de l'information provenant de sources externes. A la connaissance de l'Émetteur, cette information ne contient pas d'erreur et aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

1. Source : Bloomberg, au 16 juillet 2026

Principales caractéristiques

Type	Titre de Créance complexe de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente du Titre de Créance avant la Date d’Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique effective) et une garantie du Capital à la Date d’Échéance ou à la Date de Remboursement Anticipé Automatique effective (hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables).
Émetteur	J.P. Morgan Structured Products B.V. entité de droit néerlandais.
Garant	JPMorgan Chase Bank, N.A. ⁽¹⁾
Règlement / Livraison	Euroclear France S.A
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR001401A4I7
Période de Commercialisation	Du 06/08/2026 (inclus) au 05/11/2026 (inclus). Une fois le Montant de l’Émission atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du Titre peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 05/11/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Prix d’Émission / de Souscription	100% de la Valeur Nominale du Produit.
Offre au Public	Offre au public ne nécessitant pas la publication d'un prospectus (anciennement appelée placement privé).
Sous-jacent	Taux Euribor 12 Mois (Euribor 12 Month ACT/360) (Code Bloomberg : EUR012M Index)
Éligibilité	Comptes titres, unités de compte d’un contrat d’assurance-vie ou de capitalisation, ou d’un contrat d’épargne retraite (PERin) (individuel ou collectif).
Garantie du Capital	Pas de garantie en Capital en cours de vie (en cas de revente des Titres de Créances avant la Date d’Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique effective), et une protection du Capital à la Date d’Échéance ou à la Date de Remboursement Anticipé Automatique effective.
Valeur Nominale	1 000 EUR
Montant de l’Émission	30 000 000 EUR
Date d’Émission	05/11/2026
Dates de Constatation du Remboursement Anticipé Automatique	Pour chaque Date de Remboursement Anticipé Automatique, le cas échéant, la date qui est 5 jours ouvrés sous la convention T2 ⁽²⁾ précédant immédiatement cette Date de Remboursement Anticipé Automatique.
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	6 novembre 2028 ; 5 février 2029 ; 7 mai 2029 ; 6 août 2029 ; 5 novembre 2029 ; 5 février 2030 ; 6 mai 2030 ; 5 août 2030 ; 5 novembre 2030 ; 5 février 2031 ; 5 mai 2031 ; 5 août 2031 ; 5 novembre 2031 ; 5 février 2032 ; 5 mai 2032 ; 5 août 2032 ; 5 novembre 2032 ; 7 février 2033 ; 5 mai 2033 ; 5 août 2033 ; 7 novembre 2033 ; 6 février 2034 ; 5 mai 2034 ; 7 août 2034 ; 6 novembre 2034 ; 5 février 2035 ; 7 mai 2035 ; 6 août 2035 ; 5 novembre 2035 ; 5 février 2036 ; 5 mai 2036 ; 5 août 2036 ; 5 novembre 2036 ; 5 février 2037 ; 5 mai 2037 ; 5 août 2037 ; 5 novembre 2037 ; 5 février 2038 ; 5 mai 2038 ; 5 août 2038, si ce jour n’est pas un jour ouvré, la date de paiement retenue sera le jour ouvré suivant sauf si celui-ci tombe le mois suivant, auquel cas la date de paiement retenue sera le jour ouvré précédent.
Dates de Constatation du Coupon Conditionnel	La date qui est 5 jours ouvrés sous la convention T2 ⁽²⁾ précédant immédiatement (i) le 7 février 2028, (ii) le 5 mai 2028, (iii) le 7 août 2028 et (iv) chaque Date de Remboursement Anticipé Automatique.
Date de Constatation Finale	5 jours ouvrés sous la convention T2 ⁽²⁾ précédant la Date d’Échéance.
Date d’Échéance	05/11/2038
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l’enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du Produit, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. (Cf. la question « Puis-je récupérer mon argent avant le terme ? » dans l’encadré synoptique en page 2)
Commission	Dans le cadre de l’offre et de la vente de ces Titres de Créances, J. P. Morgan SE paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est composée d'une commission initiale. La commission initiale est incluse dans le prix d'achat des Titres de Créances et n’excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des Titres de Créances exprimée en nombre d’années. L'intégralité de la commission initiale sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de Créances par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l’intermédiaire financier ou de l’Émetteur sur demande.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Agent de calcul	J.P. Morgan Securities plc, ce qui peut être source de conflits d'intérêts. Les conflits d’intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Droit applicable	Droit français.
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, disponible sur Bloomberg, Reuters et Telekurs. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisation	Une double valorisation est établie sur une base bimensuelle (tous les 15 jours) par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de J.P. Morgan SE.

1.

Notations par Standard & Poor’s AA- / Moody’s Aa2 / Fitch AA. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 30 juillet 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l’Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription du Produit.

2.

T2 étant un jour où le système de paiement Trans-European Automated Real-time Gross Settlement Express Transfer qui utilise une plate-forme partagée unique est ouvert pour le règlement des paiements en euro.

Avertissement

Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Le présent document est un document destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre au public ne nécessitant pas la publication d'un prospectus (anciennement appelée placement privé) et de ce fait n'a pas été communiqué à l'Autorité des marchés financiers. Ce Produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le Produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du Produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du Produit telle que renseignée à la rubrique « Disponibilité du prospectus » ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au Produit. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des Titres de Créances, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le Produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le Produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de l'Émetteur ni du Garant pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. L'Émetteur ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans les Produits.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le support décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique complète. La documentation juridique du Produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives inscrites dans le cadre du prospectus de base dénommé « J.P. Morgan Structured Securities Programme for the issuance of Notes, Warrants and Certificates » approuvé et publié le 16 avril 2026 (tel que complété ou modifié par ses suppléments) (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2592477>), les suppléments à ce Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2595520>) et les Conditions Définitives (Final Terms) (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2645986>) sont disponibles aux adresses suivantes : <https://jpmorgan.com> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne sur simple demande. La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce Titre de Créance peut être consultée et téléchargée sur le site <https://www.jpmorgan-key-information-documents.com/priips/document/FR001401A417/fr/pop> ou peut être obtenue sur simple demande auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation : L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance-Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Informations importantes concernant vos placements et les conflits d'intérêts potentiels : Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque le Garant ou l'une de ses filiales (collectivement, « J.P. Morgan ») est incité d'un point de vue économique ou autre, ou est susceptible de l'être, à agir dans son propre intérêt dans le cadre de sa gestion des portefeuilles de ses clients. Des conflits peuvent par exemple se produire (dans la mesure où votre compte autorise de telles activités) dans les cas suivants : (1) lorsque J.P. Morgan investit dans un produit d'investissement, tel qu'un fonds commun de placement, un produit structuré, un compte géré séparément ou un hedge fund créé ou géré par le Garant ou une filiale ; (2) lorsqu'une entité J.P. Morgan obtient des services, tels que l'exécution et la compensation des ordres, auprès d'une filiale ; (3) lorsque J.P. Morgan perçoit un paiement en contrepartie de l'achat d'un produit d'investissement pour le compte d'un client ou (4) lorsque J.P. Morgan perçoit le paiement en contrepartie de services fournis (dont les services aux actionnaires, de comptabilité ou de dépôt) au titre des produits d'investissement

achetés pour le portefeuille d'un client. D'autres conflits peuvent survenir en raison des relations que J.P. Morgan entretient avec d'autres clients ou lorsque J.P. Morgan agit pour son propre compte.

Bien que nos stratégies gérées en interne concordent généralement avec nos perspectives et notre connaissance des processus d'investissement, ainsi qu'avec la philosophie mise en pratique en matière de risque et de conformité de la société, il est important de rappeler que J.P. Morgan perçoit des commissions globales plus élevées lorsque des stratégies gérées en interne sont sélectionnées. Vous pouvez choisir d'exclure les stratégies gérées par J.P. Morgan (autres que les avoirs bancaires et fonds de liquidités) dans certains portefeuilles.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Événements exceptionnels affectant le(s) Sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

